

Aujourd'hui, 11ème manifestation contre la loi dite travail. À l'issue de 2 semaines de débat, le Sénat, à majorité de droite, a achevé dans la nuit de vendredi à samedi derniers, l'examen en première lecture du projet de loi travail, après l'avoir durci, tandis que l'opposition au texte ne faiblit pas.

Aujourd'hui-même, le texte du projet de "loi travail" fera l'objet d'un vote solennel ce qui nous contraint à une nouvelle journée de grève et de manifestation unitaire. Aussitôt après ce vote, vers 18H00, le texte fera l'objet d'une commission mixte paritaire Sénat-Assemblée chargée de trouver un accord. En cas d'échec, attendu, c'est l'Assemblée nationale, après une dernière navette, qui aura le dernier mot. Comme en première lecture, le gouvernement pourrait y utiliser l'article 49-3 pour imposer sa version.

Sans surprise, le Sénat a déjà adopté l'article 2 en faisant sauter le verrou de la durée légale de 35 heures et en donnant la possibilité aux entreprises de revenir à 39 heures en absence d'accord d'entreprise ou de branche. Dans ce cas, la majoration des heures supplémentaires serait fixée par décret. Les sénateurs ont aussi rétabli le plafonnement des indemnités de licenciement aux prud'hommes qui seraient limitées à 15 mois de salaire. Cette mesure était prévue par le texte initial du gouvernement, mais retirée par l'Assemblée.

Les sénateurs ont par ailleurs détricoté le compte personnel d'activité et simplifié le compte pénibilité en le limitant aux quatre facteurs de risques déjà en vigueur. Ils ont aussi supprimé la généralisation de la garantie jeune. En ce qui concerne l'apprentissage, les sénateurs ont permis aux élèves de signer un contrat avant 15 ans.

Sur la méthode, on mesure d'ores et déjà ce qu'il en coûte de vouloir faire passer une réforme de cette nature, inspirée par quelques experts du sérail enfermés dans leurs certitudes, sans discussion, une réforme destinée, si l'on

suit ses auteurs, à « favoriser le dialogue social » et qui se traduit dans les faits par un affrontement particulièrement sévère.

En bloquant toute discussion à coups de 49-3, le gouvernement socialiste interdit le légitime débat sur une réforme de progrès du Code du Travail et menace de l'utiliser encore prochainement.

L'Union Locale CGT d'Arles veut le redire : si le 49-3 est inscrit dans la Constitution française, cela ne le rend pas démocratique. Son utilisation, d'une rare brutalité, pour faire adopter une loi rejetée par plus de 70 % de la population, constitue, redisons-le, un véritable déni de démocratie.

Faut-il encore rappeler la non-consultation des organisations syndicales avant l'écriture du texte, les rencontres éclair avec la Ministre du travail, le blocage des votes à l'Assemblée nationale ?

Depuis 3 mois Les organisations syndicales et de jeunesse engagées dans cette lutte, les salariés en grève reconductible ou ponctuelle, les manifestants toujours plus nombreux et déterminés qui se battent de toute leur force, sont sous le coup : d'arrestations, de gardes à vue sommaires, de comparutions immédiates, d'insultes, de désinformations, de criminalisation et la liste est longue.

Si la CGT condamne sans réserve les agissements et violences des casseurs cagoulés, elle dénonce et condamne aussi, sans réserve, la répression que subissent les militants syndicaux, ainsi que celles et ceux qui exercent leur droit de s'organiser et de manifester.

Oui, le gouvernement porte l'entière responsabilité du durcissement, du climat de violence et de ses conséquences avec, à ses côtés, un patronat agressif en parole et en acte, passant ou essayant de passer en force pour appliquer cette loi dont les salariés ne veulent pas et nous en avons un exemple précis à l'Hôpital d'Arles.

Ce n'est pas le 49-3 qui fait la loi. Ce n'est pas le Medef non plus !

De la part du Président de la République, qui persiste dans son refus d'entendre le mouvement syndical et les 70% de Français opposés au projet de loi travail, et à l'utilisation du 49-3, disons-le, un tel mépris est inqualifiable.

Le projet demeure inacceptable, inamendable et doit être retiré.

Alors, parce que la démocratie a un sens pour les salariés, les jeunes, les privés d'emplois, les retraités, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse UNEF, UNL et FIDL, mobilisées depuis 4 mois, ont décidé d'une VOTATION CITOYENNE dans les entreprises, les administrations et les lieux d'étude.

**Dans le département**, on est à 27000 votes. A Arles nous allons remettre au représentant du sous-préfet 1315 bulletins de votes.

**Chers Camarades, la régression sociale ne se négocie pas, elle se combat. Nous devons rester mobilisé pour la suite du calendrier gouvernemental et combattre cette loi du dumping social.**

**Actuellement nos camarades de Transgourmet à St Martin de Crau vivent une situation particulièrement grave.**

**Pour celles et ceux qui seront disponibles, nous vous proposons de venir avec nous participer à la conférence de presse organisé par le Syndicat National CGT de Transgourmet et l'Union Locale CGT d'Arles, aujourd'hui à midi, devant l'entreprise Transgourmet.**

**Apportons leur notre solidarité de lutte et défendons avec eux le droit d'être syndiqué CGT à Transgourmet St Martin de Crau ou n'importe où ailleurs.**